**EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL**
**Société Anonyme**
**au capital de 4 957 875 euros**
**Siège social : Technopôle Nancy Brabois**
**2 Allée d'Evry**
**54600 VILLERS LES NANCY**
**423 571 934 RCS NANCY**

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le 28 décembre,
A 18 heures 30,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, les administrateurs se sont réunis en Conseil, Technopôle Nancy Brabois
5 Allée de Longchamp 54600 VILLERS LES NANCY, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :
Monsieur Richard RENAUDIN
Madame Valérie CREUSOT RIVIERE
Madame Isabelle METAIS
Madame Sylvie GATTO
Monsieur Frédéric MORELLI
Monsieur Jean-Luc VIAUX
Monsieur Cédric HERMAL

Monsieur Louis CHRETIEN

Madame Fabienne LEVEQUE et Monsieur Michel TAMBORINI délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont excusés.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Richard RENAUDIN est désigné en qualité de président de séance.

Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de Monsieur Richard RENAUDIN démissionnaire,
- Nomination de Directeurs Généraux délégués,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL**

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il continue de lui témoigner, Monsieur Richard RENAUDIN déclare démissionner de son mandat de Directeur Général tout en souhaitant conserver ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Il appartient donc au Conseil de statuer sur le maintien de ses fonctions de Président et de procéder à son remplacement en qualité de Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir Monsieur Richard RENAUDIN dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société et désigne Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE en remplacement de Monsieur Richard RENAUDIN en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur inopposable aux tiers, Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE ne pourra sans l'autorisation du Conseil :

- acheter ou vendre des biens ou droits immobiliers,
- acquérir, vendre, louer ou prendre à bail un fonds de commerce,
- hypothéquer ou nantir des biens de la société à l'exception du matériel et de l'outillage d'équipement,
- prendre une participation dans toute société, accroître, diminuer, aliéner des participations existantes,
- réaliser des investissements d'un montant supérieur à 30 000 euros.

**NOMINATION DE DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES**

Le Directeur Général expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté de Directeurs Généraux Délégués et propose que ces fonctions soient maintenues pour Mademoiselle Isabelle METAIS, pour la durée de son mandat d'Administrateur et Monsieur Alain CADRÉ, jusqu'au 30 septembre 2013 et conférées à

Monsieur Frédéric MORELLI, Monsieur Cédric HERMAL, Monsieur Jean-Luc VIAUX en remplacement de Monsieur Pierre NESSELER, Monsieur Alain DOUCHE, Monsieur Jean-Luc VICTOOR.

Sur la proposition du Directeur Général, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité :

Messieurs Frédéric MORELLI, Cédric HERMAL et Jean-Luc VIAUX en qualité de Directeurs Généraux Délégués, pour la durée de leur mandat d'administrateur; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, ils conserveront, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Messieurs Frédéric MORELLI, Cédric HERMAL et Jean-Luc VIAUX remercient les membres du Conseil de leur confiance et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Frédéric MORELLI, Cédric HERMAL et Jean-Luc VIAUX disposeront, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général avec les mêmes limitations.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur et DGD

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur et DGD

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué